



Aix en Provence

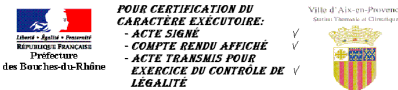
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-279

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51462-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : APPEL D'OFFRE DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION - 4 LOTS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DES MARCHES.

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.15

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme BONTHOUX Odile

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPEL D'OFFRE DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION - 4 LOTS -
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DES
MARCHES.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les marchés actuels ayant pour objet les services de télécommunications arriveront à expiration au 1^{er} mars 2015. Ces marchés ont pour but notamment, les accès à la téléphonie fixe, mobile, internet, la transmission de données et comprennent également la fourniture de services associés.

Pour mener à bien le projet de renouvellement, il convient dès à présent de lancer un appel d'offres ouvert européen, en application des articles 33 3^o alinéa, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande en application des dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics. Ce marché sera composé de 4 lots :

- Lot 1 : Téléphonie fixe
seuil annuel minimum 100 000, 00 H.T/ Seuil annuel maximum 400 000, 00 € H.T
- Lot 2 : Téléphonie mobile :
seuil annuel minimum 35 000, 00 € H.T/ Seuil annuel maximum 140 000, 00 € H.T
- Lot 3 : Accès internet :
seuil annuel minimum 50 000, 00 € H.T/ Seuil annuel maximum 200 000, 00 € H.T
- Lot 4 : Liaisons louées :
seuil annuel minimum 40 000, 00 € H.T / Seuil annuel maximum 160 000, 00 € H.T

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Ces contrats seront conclus pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} mars 2015, reconductible trois fois un an de manière expresse.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les garanties et capacités techniques et financières, ainsi que les références professionnelles.

Les critères retenus pour l'analyse des offres et leur pondération sont les suivants:

- Lot n°1 - téléphonie fixe

Qualité technique 55% :
Conditions financières 35%
Délai de déploiement 10%

- Lot n°2 - téléphonie mobile

Qualité technique 60%
Conditions financières 30%
Délai de déploiement 10%

- Lot n°3 - Accès internet

Qualité technique 50%
Conditions financières 40%
Délai de déploiement 10%

- Lot n°4 - liaisons louées

Qualité technique 45%
Conditions financières 45%
Délai de déploiement 10%

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

Compte-tenu de ce qui précède et comme nous le permet l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer une procédure d'appel d'offres européen pour le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de services de télécommunications, composé des quatre lots susmentionnés, d'une durée initiale d'un an à compter du 1^{er} mars 2015, reconductible trois fois un an de manière expresse.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics après attribution par la Commission d'Appel d'Offres à signer les marchés publics et tout document s'y rapportant, avec l'entreprise ou les groupement d'entreprises retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés au compte 92020 6262 1645 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-279 - APPEL D'OFFRE DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION - 4 LOTS -
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DES
MARCHES.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)